

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 3

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 DECEMBRE 2019

N° 2019/6/27

L'an deux mil dix-neuf, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures, se sont réunis en mairie de La Bâtie-Neuve, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 03 décembre 2019.

Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOURE Bernard, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DE SANTINI Alain, DUBOS Alain, FACHE Valérie, FAURE Joseph, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés :

BERNARD-REYMOND Jean, BEYNET Marc, BONNET Jean-Pierre, BOURGADE Béatrice, BREARD J. Philippe, MICHEL Alain, RAMBAUD Michel,

Procurations :

Mme Béatrice BOURGADE donne procuration à Monsieur Francis CESTER,
M. Jean-Philippe BREARD donne procuration à Mme Mylène SEIMANDO,
M. Michel RAMBAUD donne procuration à M. Dominique BONJOUR.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Convention d'adhésion à la déchèterie de Théus pour la commune de Bellaffaire Communauté de Communes Sisteronais-Buëch (CCSB)/ Année 2020

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'une convention a été signée pour l'année 2018 avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB) afin d'autoriser l'accès de la déchèterie de Théus aux habitants de la commune de Bellaffaire (délibération n°2018-1-29 du 30 janvier 2018).

La participation de la CCSB est une participation annuelle forfaitaire par habitant calculée sur le coût net d'exploitation TTC de la déchèterie, fixée à **38 €/habitant/an**.

La convention qui a pris effet au 1^{er} janvier 2018, a été conclue pour une durée de 1 an, reconductible deux fois 1 an par expresse reconduction. Elle a été reconduite une première fois pour l'année 2019 par délibération 2018/7/13 du 06 novembre 2018.

Monsieur le Président propose de reconduire une dernière fois la convention, selon les mêmes termes, pour l'année 2020, conformément aux souhaits de la CCSB, exprimés par décision du Président en date du 21 novembre 2019

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé du Président.
- Décide de reconduire à l'identique la convention autorisant l'accès de la déchèterie de Théus aux habitants de Bellaffaire, pour l'année 2020.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 décembre 2019
Et de la publication, le 16 décembre 2019

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

